

Conseil d'administration du CCAS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

REPRISE DE LA GESTION DE LA MAISON FRANCE SERVICES PAR LE CCAS DE MONTBELIARD, AFIN D'ASSURER LA CONTINUITE ET LE DEVELOPPEMENT DE CE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE

Dans le cadre de cette reprise, le CCAS intégrera les missions France Services au sein du pôle cohésion sociale et insertion professionnelle.

Il est prévu d'intégrer dans les missions France Services notre conseillère numérique (Cassandra GROSSOT) et le poste d'aide au conseil numérique (Dominique MARTIN)

Les agents France Services auront pour missions principales :

- Assurer un accueil polyvalent, physique et numérique des usagers ;
- Accompagner les démarches administratives du quotidien (CAF, CPAM, impôts, ANTS, France Travail, etc.) ;
- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours ;
- Accompagner les publics dans l'usage des outils numériques et participer à la réduction de la fracture numérique ;
- Animer des permanences et des ateliers collectifs favorisant l'autonomie des usagers ;
- Contribuer à une démarche de veille sociale en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS ;
- Orienter les situations vers les dispositifs adaptés (insertion, logement, aides sociales, domiciliation).

Les agents interviendront sur plusieurs sites (CCAS, centre social L'Envol, local aux Batteries du Parc), permettant d'assurer une présence territoriale renforcée et une meilleure accessibilité du service.

Cette reprise des missions France Services répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Garantir la continuité et la qualité du service public face à une demande croissante liée à la dématérialisation des démarches ;
- Renforcer la proximité du service avec une présence sur plusieurs sites ;
- Mieux articuler l'accès aux droits et l'accompagnement social, en lien avec les dispositifs du CCAS (RSA, insertion, logement, inclusion numérique) ;
- Améliorer la détection des situations de vulnérabilité et leur orientation ;
- Respecter les exigences du label France Services, notamment la présence minimale de deux agents formés ;
- Optimiser les financements de l'État, notamment ceux attribués via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver la reprise des missions France Services par le CCAS de Montbéliard ;
- D'autoriser Madame la Directrice du CCAS à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.